

Administration financière—Loi

avec ses stations-service ni son acquisition, mais plutôt le pouvoir d'achat du gouvernement fédéral.

Ce dernier achète, c'est évident, de plus en plus et le Canadien ordinaire veut avoir accès à ses achats. Ainsi, tous les employés du gouvernement fédéral détiennent une carte de crédit de Petro-Canada. Cela signifie qu'ils n'utilisent pas d'autres stations-service. Le gouvernement utilise son pouvoir économique, afin d'appuyer une société d'État au détriment de tout un segment du secteur privé représenté par les propriétaires d'autres stations-service. Il ne s'agit pas simplement de sociétés pétrolières, mais bien de propriétaires de stations-service. C'est là un autre exemple de la façon dont une société d'État peut avoir une influence directe sur le gagne-pain et les débouchés d'autres Canadiens.

La Société du crédit agricole est un cas tout à fait particulier. Elle qui en 1985 pourrait bien fournir jusqu'à 47 p. 100 de tous les prêts hypothécaires à long terme aux agriculteurs a joué un rôle de premier plan dans notre économie. A l'heure actuelle, elle offre des taux d'intérêt qui se situent entre 14.625 et 15 p. 100, selon la durée du prêt. Je ne cherche pas à démontrer que la Société du crédit agricole constitue un problème ou qu'elle ne devrait pas exister, mais que le ministre devrait assumer certaines responsabilités si la Société prête de l'argent à ce taux. Ces responsabilités, il ne semble pas les assumer à l'heure actuelle.

Alors qu'il vise à la direction du parti, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) prétend que les taux d'intérêt devraient être plafonnés à 12 p. 100. Je n'en disconviens pas. Le plafond devrait être bigrement plus bas que cela. Le ministre déclare cela à la ronde, et c'est de lui que la Société du crédit agricole est censée relever. Or, il invoque quelque vague difficulté législative pour esquiver sa responsabilité à l'égard des taux d'intérêt réels pour les prêts agricoles. A la réflexion, monsieur le Président, la responsabilité, le contrôle ou autre chose laissent à désirer. C'est cela ou bien quelque'un ne dit pas la vérité.

• (1250)

En quatrième lieu, il y a l'EACL. Il est très clair depuis quelques années que l'EACL éprouve de sérieuses difficultés. On lui a d'abord demandé d'assumer une tâche qui ne devait normalement pas lui revenir. On a demandé à l'EACL de vendre le réacteur Candu. Cette tâche pose des problèmes, bien sûr, et, d'après les négociations en cours, aucune vente ne nous sera favorable. Nous sommes en négociation avec deux pays, la Roumanie et la Turquie. Ces ventes n'ont pas encore été conclues, mais elles poseront probablement plus de problèmes qu'elles n'en résoudront. En fait, nous n'avons pas besoin de tracteurs ni de chaussures de la Roumanie, pas plus d'ailleurs qu'une foule de marchandises que nous obtenons en vertu d'accords commerciaux de réciprocité. D'autre part, si nous finissons par vendre un réacteur à la Turquie, nous allons perdre la haute main sur notre technologie, ce qui laisse prévoir un avenir plutôt sombre pour les industries qui dépendent de la vente de réacteurs Candu.

L'EACL a eu énormément de difficultés, car on lui a demandé de faire quelque chose qui ne convenait pas nécessairement à sa vocation ou à son mandat. L'EACL a beaucoup de crédibilité et ses nombreux techniciens ont travaillé et travaillent encore à mettre au point le système Candu. Depuis des années, nous savons que le développement du système Candu dans le monde entier ne garantit pas des emplois permanents aux ingénieurs et aux autres employés de l'EACL. On n'a pas donné de nouvelle orientation à l'EACL, on ne se soucie pas de l'avenir de ses employés et on n'essaie pas de trouver des débouchés qui permettraient à ses ingénieurs de travailler dans un domaine plus productif pour le Canada.

Si je comprends bien, monsieur le Président, vous me faites signe qu'il me reste seulement une ou deux minutes.

Il y a plusieurs autres cas, notamment Postes Canada, dont j'aurais voulu parler. Postes Canada a l'intention d'utiliser ses bureaux pour des activités commerciales dans une autre branche d'activité qui relève du secteur privé, ce qui défavorisera d'autres entreprises privées œuvrant dans ce secteur à travers le pays.

Tous ces exemples nous prouvent l'incidence qu'ont les sociétés d'État sur les activités commerciales dans tout le pays et sur nos vies. C'est un problème croissant sur lequel nous n'avons aucun contrôle. Les sociétés d'État n'ont de comptes à rendre à personne. Comme personne n'est directement responsable, il est difficile d'obliger les sociétés d'État à rendre des comptes au pays, même à la veille d'une campagne électorale. Nous voulons une mesure qui atteigne cet objectif, mais le projet de loi à l'étude ne prévoit pas de moyens de contrôle suffisants à cette fin.

En outre, le débat a été limité. Je demande pour le moins au gouvernement, lorsque la Chambre aura terminé l'étude de ce projet en vertu de la motion tendant à limiter le débat, de permettre aux parties intéressées de faire connaître leurs vues au comité, afin d'apporter à cette mesure les amendements qui s'imposent.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, si je tenais à prendre maintenant la parole, juste avant l'heure du déjeuner, c'est que j'ai un auditoire tellement attentif du côté du gouvernement, un auditoire qui, j'en suis persuadé, écoutera mes observations avec un certain intérêt. J'espère que les députés d'en face suivront les conseils que je vais leur donner, car mes observations et mes conseils ne visent que le bon fonctionnement de notre institution.

Je sais que nous ne sommes pas autorisés à signaler l'absence ou la présence de députés à la Chambre, mais je crois qu'il convient de mentionner, en ce dernier jour du débat de deuxième lecture du projet de loi C-24, loi concernant les sociétés d'État, qu'aucun député ministériel n'a eu le courage de défendre l'imposition de la clôture à un projet de loi aussi important pour le peuple canadien. Les députés ministériels ont eu peur et sont demeurés silencieux. Ils n'ont absolument pas participé au débat, parce qu'il est impossible de répondre à l'allégation faite contre le gouvernement. Celui-ci a eu recours à la force et à d'inutiles subterfuges pour mettre fin au débat libre et démocratique à la Chambre des communes.